FACE AUX ATTAQUES, L'URGENCE EST À LA MOBILISATION!





Après les réformes sur le code du travail visant à affaiblir le rapport de force des salariés avec leurs employeurs, le gouvernement Macron tente une nouvelle foi d'imposer sa vision libérale de la société et d'en finir avec notre modèle de société basé sur un socle social solidaire!

ue ce soient ces velléités de remise en cause de l'assurance chômage, de la remise en cause du droit à l'enseignement et à l'avenir de nos jeunes, des remises en cause du service public, de la volonté de remettre en cause notre système de retraite solidaire, des attaques portées contre notre système de santé, ...

Les sujets d'inquiétude ne manquent pas qui ont ou auront des conséquences au quotidien pour l'ensemble des citoyens et dans nos entreprises. C'est la remise en cause systématique des droits sociaux arrachés au capital depuis plus d'un siècle et une volonté de revanche de l'oligarchie des tenants du capitalisme!

DANS NOTRE PROFESSION, NOUS SERONS DIRECTEMENT IMPACTÉS PAR CES ATTAQUES

))) LA FUTURE LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS VA À L'ENCONTRE DE L'INTÉRÊT DU TRANSPORT COLLECTIF.

Elle favorisera le transport individuel (co-voiturage, autopartage, véhicule autonome, Uber et autres VTC, ...) au détriment de l'intérêt général et du développement humain durable. Les grands groupes de Transports ont déjà préparé leur mutation pour accompagner ces bouleversements dont feront les frais les plus fragiles et les salariés du transport.

Les conséquences c'est moins de moyens pour le transport déjà fortement impacté par les baisses de financement des collectivités. Pour la première fois dans notre profession le nombre de conducteurs à temps plein en CDI diminue et la précarité augmente.

Moins de moyens pour le transport collectif c'est également moins de moyens pour nos conditions de travail et salariale!

LES ATTAQUES ANNONCÉES CONTRE LE STATUT DES AGENTS DE LA RATP VA RENFORCER LE DUMPING SOCIAL.

L'ouverture à la concurrence du réseau historique de la RATP (réseau bus dès le 1er janvier 2025) va contribuer au renforcement de la mise en concurrence des salariés du transport de voyageurs.

Loin d'y trouver une satisfaction pour les salariés sous conventions collectives des Transports Publics Urbains de Voyageurs, cette remise en cause aura forcément des impacts négatifs sur nos acquis conventionnels et d'entreprise.

Pour pouvoir répondre de manière offensive sur les futurs appels d'offre, les multinationales du transport ne veulent pas renforcer nos acquis sociaux conventionnels et d'entreprise, mieux, ils veulent les réduire. Pour eux tous les moyens sont bons sauf un : NOTRE MOBILISATION!

PROFESSIONNEL » VOTÉE LE 1^{ER} AOÛT DERNIER VA NOUS IMPACTER VIA LA FORMATION PROFESSIONNELLE.

Le risque est important que la FCO ne soit plus éligible à la prise en charge par les fonds consacrés à la formation professionnelle. La conséquence c'est une volonté patronale dans la profession de ne pas financer sur leur propre fond cette formation obligatoire et indispensable pour faire fonctionner le service public.

Leur volonté c'est d'imposer aux salariés d'utiliser leur compte personnel à la formation (CPF), qui est un droit individuel et n'est pas lié à l'entreprise, pour leur permettre de continuer à avoir du personnel pouvant conduire!

>>> NOS RETRAITES EN LIGNE DE MIRE ...

La volonté du gouvernement Macron est de s'attaquer à notre système de retraite par répartition pour mettre en place un système de retraite à point qui impactera fortement nos niveaux de pensions et allongera notre âge de départ à la retraite. Si tu as les moyens de partir, pars sinon fini ta vie au boulot!

Or dans nos métiers très usants et comprenant de nombreuses contraintes,où la pénibilité n'est toujours pas reconnue par un départ anticipé, nous constatons une augmentation des licenciements pour inaptitude et donc de carrières devenues incomplètes. Les systèmes de prévoyances de branche ou d'entreprise ne compenseront pas la baisse des revenus lors du passage à la retraite.

LE 9 OCTOBRE,
TOUS EN GRÈVE
ET DANS LA RUE!
D'AUTRES CHOIX
SONT POSSIBLES ET
LA CGT EST FORCE DE
PROPOSITIONS.

))) 4 PROPOSITIONS DE LA CGT

- Pour un statut collectif d'un haut niveau social des salariés du transport de voyageurs avec notamment :
 - Un salaire minimum de 1800€ au premier coefficient de la grille de classification soit la valeur du point à 12€41;
 - Un temps légal de travail de 32 heures ;
 - La reconnaissance de la pénibilité de nos métiers par un départ anticipé à la retraite.
- Pour le renforcement de l'obligation d'intégrer des critères sociaux dans les contrats liants les autorités organisatrices de la mobilité et les opérateurs en intégrant tout au long du processus la consultation des représentants du personnel en charge de la mission de service public.
- Pour une réforme du financement des réseaux de transport de voyageurs pour répondre aux besoins du service public et des besoins sociaux des salariés :

- Suppression du seuil du nombre de salariés pour l'acquittement du versement transport ainsi que son extension aux régions, élargissement de son assiette de calcul aux revenus financiers;
- Affectation des recettes du stationnement payants et autres taxes liées à la mobilité au financement des réseaux de transports ;
- Abaissement de la TVA sur les titres de transports à 5,5%.
- Pour la mise en place d'un pôle public de transport de voyageurs et de marchandises adossé à un pôle public financier afin de :
 - Mutualiser les moyens, financer et maîtriser les projets de développement des transports reconnus d'intérêt général;
 - Favoriser une gestion directe des réseaux de transport devant se traduire par un coût moindre pour les usagers et de meilleures conditions sociales pour les salariés ■

SALAIRES SERVICE PUBLIC EMPLOIS

LE 9 OCTOBRE, JE ME MOBILISE, J'INVESTIS DANS MON AVENIR!